

Arrêté N° 2025-PG-045**ARRÊTÉ FIXANT LA DATE LIMITÉ DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES
AUX PROMOTIONS INTERNES 2025 « CATÉGORIE A VERS CATÉGORIE A » POUR L'ACCÈS AU
GRADE DE CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF AUPRÈS DU CDG 28**

Le Président du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 413-6 et suivants et L 523-3,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du 5 novembre 2020 portant élection du Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2022-PG-064 du 4 octobre 2022 portant modification des lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du centre de gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant qu'il appartient au Président du centre de gestion de dresser les listes d'aptitudes établies au titre de la promotion interne pour les agents des collectivités affiliées, dans le respect de ses lignes directrices de gestion,

Considérant que le centre de gestion d'Eure-et-Loir recense tous les ans l'ensemble des dossiers de candidatures transmis par les collectivités et établissements affiliés au titre des promotions internes de l'année,

Considérant que pour assurer une égalité de traitement entre les employeurs publics affiliés et égalité des chances des candidats, et garder un délai de traitement suffisant pour l'examen des dossiers, il est nécessaire d'arrêter une date limite de transmission des dossiers de candidatures à la promotion interne pour l'année 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : La date limite de dépôt des dossiers de candidatures au titre des promotions internes 2025 est fixée au :

- lundi 19 mai 2025 (cachet de la poste faisant foi) uniquement pour les dossiers de candidatures pour les promotions internes des cadres d'emplois de catégorie A vers un autre cadre d'emploi de catégorie A pour l'accès au grade de conseiller socio-éducatif.

ARTICLE 2 : Le dépôt s'effectue auprès des services du centre de gestion d'Eure-et-Loir sis 9 rue Jean Perrin 28600 LUISANT ou transmis à l'adresse courriel suivante : conseil.statutaire@cdg28.fr.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Visé par la Préfecture le 13 MAI 2025

Publié le 14 MAI 2025

Fait à LUISANT, le 12 mai 2025

Le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir

Bertrand MASSOT



La Directrice Générale,
Gabrielle BARRETT-JACQUET

La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Par un affichage

Par la transmission eu contrôle de légalité le

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.